

Zurich, le 31 mars 2022

Invitation aux actionnaires d'Edisun Power Europe SA à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Le conseil d'administration d'Edisun Power Europe SA a décidé le 27 janvier 2022 de tenir l'assemblée générale ordinaire le 22 avril 2022 **sans la présence physique des actionnaires**. Ceux-ci peuvent exercer leurs droits **exclusivement par le représentant indépendant des droits de vote** au moyen d'une procuration électronique ou écrite.

Date: Vendredi, 22 avril 2022
Lieu: Zurich (les actionnaires ne sont pas physiquement présents)
Heure: 15h00

I. Points à l'ordre du jour

1. Bienvenue

Par Horst H. Mahmoudi, président du conseil d'administration.

2. Rapport sur l'exercice 2021

Orientation.

3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels Edisun Power Europe SA et des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2021

Le conseil d'administration propose l'approbation après avoir pris note des rapports de révision.

4. Affectation du résultat d'exploitation et distribution de réserves provenant d'apports de capital

4.1 Affectation du résultat d'exploitation 2021

Le conseil d'administration propose de reporter sur les nouveaux comptes la perte au bilan de la société de CHF 3'119'634.12 (comprenant la perte de l'exercice de CHF 1'110'617.11).

4.2 Distribution de réserves provenant d'apports de capital

Le conseil d'administration propose la distribution de CHF 1.10 par action nominative d'Edisun Power Europe SA d'une valeur nominale de CHF 30.00 chacune à partir des réserves provenant d'apports de capital.

Explication: Cette distribution est effectuée sans déduction de l'impôt fédéral anticipé de 35% et n'est généralement pas soumise à l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques résidant en Suisse.

5. Décharge au conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction pour l'exercice 2021.

6. Élections au conseil d'administration

6.1 Élection du président

Le conseil d'administration propose de réélire Horst H. Mahmoudi en tant que président du conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

6.2 Élection des membres

De plus, le conseil d'administration propose de réélire Fulvio Micheletti, Reto Klotz, José Luis Chorro López et Marc Klingelfuss en tant que membres du conseil d'administration, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

7. Élections au sein du comité de rémunération

Le conseil d'administration propose de réélire Fulvio Micheletti, Reto Klotz et José Luis Chorro López en tant que membres du comité de rémunération, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

8. Élection de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose de prolonger d'une nouvelle année, pour l'exercice 2022, le mandat confié à BDO AG, à Zurich, en tant qu'organe de révision.

9. Élection du représentant indépendant des droits de vote

Le conseil d'administration propose de réélire Monsieur lic.iur. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en tant que représentant indépendant des droits de vote jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

10. Autorisation relative à la rémunération totale des membres du conseil d'administration (y compris tâches de direction)

Le conseil d'administration propose de conserver inchangée la rémunération totale pour les membres du conseil d'administration à CHF 210'000 maximum pour la période comprise entre l'assemblée générale ordinaire actuelle et la prochaine assemblée générale ordinaire.

11. Nouvelle création d'un capital autorisé de CHF 15.0 mio. dans le cadre de l'art. 3a des statuts

Le conseil d'administration propose à nouveau la création d'un capital autorisé conformément à l'art. 3a des statuts.

- ¹ Le conseil d'administration est en droit d'augmenter à tout moment, jusqu'au 21 avril 2024, le capital-actions de la société pour un montant maximal de CHF 15'000'000.- avec l'émission de 500'000 actions nominatives maximum, à libérer entièrement, avec une valeur nominale de CHF 30.00 chacune. Des augmentations partielles sont autorisées.
- ² Le moment respectif de l'émission, le montant de l'émission, la nature des apports, les conditions d'exercice du droit de souscription et le moment du droit au dividende sont définis par le conseil d'administration. Les droits de souscription non exercés sont à la disposition du conseil d'administration qui les utilisera dans l'intérêt de la société. L'émission d'actions peut être effectuée au moyen d'une prise ferme par une banque, un consortium bancaire ou un tiers, laquelle sera suivie d'une offre aux actionnaires actuels (dans la mesure où les droits de souscription des actionnaires actuels ne sont pas supprimés).
- ³ Le conseil d'administration est autorisé à exclure, et à affecter à des tiers, le droit de souscription des actionnaires pour le financement ou le refinancement du rachat d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations, pour le financement de projets d'investissement de la société, pour une mobilisation rapide et flexible de capital propre par un placement d'actions qui serait difficilement réalisable, ou uniquement dans des conditions nettement plus médiocres, avec le droit de souscription des actionnaires actuels, ainsi que pour des programmes de participation des salariés. Dans ce cas, le conseil d'administration décide de l'attribution des droits de souscription.
- ⁴ Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives sont soumises aux restrictions d'enregistrement des art. 5 et 6 des statuts.

Explication: La modification des statuts a pour but de créer la possibilité pour la société de mettre en œuvre des augmentations de capital comme base d'une nouvelle croissance inorganique.

12. Augmentation ordinaire du capital

Proposition du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ce qui suit:

1. Le capital-actions actuel de la société de CHF 31'074'630.00, divisé en 1'035'821 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 30.00, doit être augmenté de CHF 36'000'000.00 au maximum à CHF 67'074'630.00 au maximum, avec l'émission de 1'200'000 actions nominatives au maximum à libérer entièrement d'une valeur nominale de CHF 30.00.
2. Les nouvelles actions nominatives sont émises au prix d'émission de CHF 30.00 par action, soit au maximum CHF 36'000'000.00 au total. Le prix de souscription pour les actionnaires sera majoré d'un agio qui sera défini par le conseil d'administration aux conditions du marché. Cet agio devra être versé à la société en espèces ou par compensation par les preneurs fermes après la réalisation de l'offre de souscription. Si les nouvelles actions nominatives sont libérées en espèces, la banque responsable vendra les nouvelles actions nominatives avec une valeur nominale de CHF 30.00 chacune, à un prix de souscription et de placement (*Subscription and Offer Price*) probablement défini le 15.06.2022 ou à une date ultérieure, aux actionnaires actuels ou à de nouveaux actionnaires. Dans le contrat de rachat (*Subscription and Purchase Agreement*), la banque responsable s'engagera à verser à la société pour chaque action souscrite, après l'exécution de l'offre (*Closing*) et après déduction de certains frais et commissions, la différence entre le prix d'émission (qui correspond à la valeur nominale) et le prix de souscription et de placement, qui sera défini après l'établissement d'un livre d'ordres (*Bookbuilding*) entre la société et la banque responsable. Cet engagement de la banque responsable est lié aux conditions et garanties habituelles de la société.

3. Le droit de timbre d'émission perçu par la Confédération est à la charge de la société.
4. Les nouvelles actions nominatives donnent pleinement droit au dividende pour l'exercice 2022.
5. Les apports doivent être versés en espèces ou par compensation avec des prêts d'actionnaires.
6. En vue de préserver les droits de souscription des actionnaires actuels, les nouvelles actions sont souscrites, conformément aux dispositions stipulées dans le contrat de rachat, par la banque responsable, laquelle a pour obligation de délivrer les nouvelles actions contre le paiement du prix de souscription et de placement aux actionnaires qui ont exercé leur droit de souscription. Le conseil d'administration est autorisé à définir les modalités pour l'exercice des droits de souscription. Les droits de souscription n'ayant pas été exercés – dans la mesure où les conditions du contrat de rachat sont remplies – sont affectés à la banque responsable qui souscrit les nouvelles actions correspondantes conformément aux dispositions du contrat de rachat en cas de demande correspondante résultant de l'établissement du livre d'ordres (*Bookbuilding*) et qui les place au prix de souscription et de placement (*Share Offering*).
7. Les nouvelles actions à émettre n'ont pas de privilèges. Elles sont soumises aux restrictions d'inscription conformément aux art. 5 et 6 des statuts ainsi qu'à la restriction du droit de vote selon l'art. 12 des statuts.
8. Le conseil d'administration est mandaté et s'engage à effectuer l'augmentation du capital dans un délai de trois mois, ainsi qu'à modifier l'art. 3 des statuts en fonction du montant de l'augmentation.

13. Divers & questions

II. Eléments d'organisation

Pour la période comprise **entre le 12 avril 2022 et le 24 avril 2022**, aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actionnaires.

Le rapport d'activité et les rapports de révision pour l'année 2021 sont consultables par les actionnaires au siège de la société. Le rapport d'activité (qui comprend le rapport annuel, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le rapport de rémunération, les comptes consolidés du groupe ainsi que les comptes annuels d'Edisun Power Europe SA) peut être téléchargé sur le site Web de la société, www.edisunpower.com sous Investisseurs > Rapports.

Le conseil d'administration d'Edisun Power Europ SA a décidé le 27 janvier 2022 de tenir l'assemblée générale ordinaire le 22 avril 2022 **sans la présence physique des actionnaires**. Ceux-ci peuvent exercer leurs droits **exclusivement par le représentant indépendant des droits de vote** au moyen d'une procuration électronique ou écrite.

Des questions relatives à l'assemblée générale peuvent être adressées à la société par courrier électronique (info@edisunpower.com).

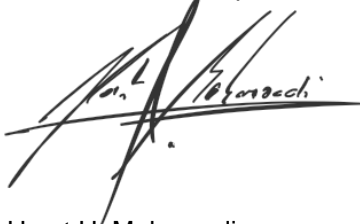
Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire, la société mettra à disposition sur son site Web une présentation contenant les informations les plus importantes sur l'année en cours, les points à l'ordre du jour et les perspectives.

Les actionnaires souhaitant donner leurs instructions au représentant **par voie électronique** peuvent le faire **jusqu'au 19 avril 2022, 22h00**. Vous trouverez d'autres informations dans l'annexe «Procuration et directives pour la représentation de l'exercice du droit de vote».

Lorsque vous donnez procuration au représentant indépendant des droits de vote, veuillez noter que si vous ne lui fournissez pas d'instructions écrites pour certains ou toutes les propositions, le représentant indépendant des droits de vote sera tenu de s'abstenir conformément à l'art. 10, al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Ceci est également valable si l'assemblée générale vote des demandes qui ne sont pas mentionnées dans la convocation.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous espérons pouvoir vous accueillir à nouveau en personne lors de notre assemblée générale l'année prochaine.

Edisun Power Europe SA



Horst H. Mahmoudi
Président du conseil d'administration



Fulvio Micheletti
Vice-président du conseil d'administration

Annexes:

- Lettre aux actionnaires
- Procuration et directives pour la représentation de l'exercice du droit de vote
- Extrait des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA
- Chiffres-clés du groupe Edisun Power (consolidés)
- Enveloppe-réponse pour Christoph Lerch, représentant des droits de vote

Sur la voie d'une forte croissance



Horst H. Mahmoudi
Délégué exécutif du conseil d'administration

Fulvio Micheletti
Vice-président du conseil d'administration

Madame, Monsieur, chers actionnaires,

La stratégie de croissance définie ces dernières années porte ses premiers fruits. Au cours d'une période où le monde a connu des changements importants, peut-être même fondamentaux – mots-clés: «explosion des prix du gaz naturel, pénuries d'électricité, Green New Deal, Net Zero/ ESG, fonte des glaciers, inflation, problèmes de la chaîne d'approvisionnement, Russie et guerre d'agression contre l'Ukraine en février 2022» – la résilience de notre business model a fait ses preuves: Edisun Power est parvenu à accroître sa production d'électricité de 153% au cours de l'exercice 2021, pour atteindre 120'254 MWh. Par rapport à l'année précédente, le chiffre d'affaires a augmenté de 39% et le résultat de 37%. L'engouement inattendu en faveur de l'emprunt obligataire nouvellement émis en novembre 2021, doté d'environ CHF 40 millions, a souligné la forte volonté des investisseurs de se tourner vers un avenir renouvelable et durable.

Grâce aux excellents résultats et à l'important pipeline de projets, le conseil d'administration envisage l'avenir avec optimisme. Il a recommandé à l'assemblée générale du 22 avril 2022 de verser un dividende de CHF 1.10 par action.

Edisun Power récolte ses premiers fruits et se prépare à une croissance fortement accélérée

Le lancement de la production de l'installation à grande échelle de Mogadouro (49.0 MW) ainsi que les conditions météorologiques favorables dans le sud de l'Europe ont significativement contribué à ce résultat record.

En acquérant de nouveaux projets photovoltaïques, pour un total de 783.6 MW, Edisun Power s'est assuré, pour l'avenir, une croissance accélérée durable.

Dans ce contexte, en décembre 2021, le conseil d'administration a annoncé l'acquisition d'un vaste portefeuille de projets du groupe Smartenergy (communication ad hoc du 10 décembre 2021). Les projets photovoltaïques en Italie, en Espagne et au Portugal assurent à Edisun Power un développement significatif, continu et contrôlé de son portefeuille actuel, en tenant compte des opportunités du marché ainsi que des ressources financières et opérationnelles disponibles. Malgré les défis liés au coronavirus et à la situation géopolitique, la première étape suivante sera la mise en service, cet été, du projet photovoltaïque Betty (23.4 MW) en cours de construction au Portugal, assurant ainsi la poursuite de la croissance du groupe en 2022. D'autres étapes sont encore prévues avec des installations portugaises de plus de 130 MW, sur le point de voir le jour. Leur construction «Poceirao» (49.4 MWp), «Quinta da Seixa» (33.8 MWp) et «Sabugueiro» (49.4 MWp) est programmée de manière séquentielle. L'échelonnement de la construction des projets solaires susmentionnés a notamment pour avantage de permettre à Edisun Power de mieux faire face aux éventuelles interruptions dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Augmentation de capital assurant une trajectoire de croissance saine

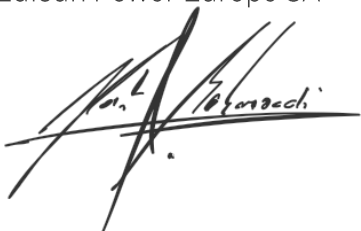
Afin de financer cette croissance dynamique, tout en conservant un ratio de fonds étrangers et de fonds propres attractif, le conseil d'administration propose en outre une augmentation de capital ordinaire d'un montant maximal de CHF 150 millions. Concrètement, le conseil d'administration propose l'émission d'un maximum de 1'200'000 nouvelles actions, d'une valeur nominale de CHF 30 chacune. Il est prévu d'accorder le droit de souscription intégral aux actionnaires existants.

Extension du business model et augmentation du dividende futur

A l'avenir, Edisun Power se présentera de plus en plus comme acquéreur et vendeur actif de projets et d'installations solaires. Ce business model «buy and sell» simplifie le financement du pipeline, permet un rendement élevé et un profil de risque plus bas. Avec cette nouvelle orientation, le conseil d'administration a l'intention d'augmenter sensiblement le dividende à l'avenir.

Par ces mesures, Edisun Power entend continuer à apporter sa contribution à la résolution de quelques-unes de nos préoccupations sociales primaires, à savoir: ralentir et endiguer le réchauffement climatique et assurer une production d'électricité autonome en Europe. We are committed!

Edisun Power Europe SA



Horst H. Mahmoudi
Délégué exécutif du conseil d'administration



Fulvio Micheletti
Vice-président du conseil d'administration

Procuration et directives pour la représentation de l'exercice du droit de vote

De:

Numéro d'actionnaire: _____
Nom de l'actionnaire: _____
Quantité d'actions nom.: _____

A) Le vote électronique

Si vous souhaitez exercer vos droits en délivrant une procuration et des instructions par voie électronique, vous pouvez le faire via Internet **jusqu'au 19 avril 2022 à 22h00:**

1. Allez sur le site Web: <https://www.gvplus.ch/edisunpower>
2. Saisissez le nom d'utilisateur suivant:
3. Saisissez le code de connexion personnel suivant:
4. Suivez les instructions indiquées sur le site.

(Dans ce cas, merci de ne pas renvoyer la procuration par courrier.)

B) Le vote par écrit

Si vous souhaitez exercer vos droits en émettant une procuration et des instructions écrites, veuillez mandater M. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en sa qualité de représentant indépendant à voter lors de l'assemblée générale ordinaire d'Edisun Power Europe SA du 22 avril 2022.

Veuillez indiquer vos instructions de vote par écrit au verso → → →
et veuillez envoyer **les instructions signées** à M. Christoph Lerch **jusqu'au 19 avril 2022**
avec l'enveloppe-réponse ci-jointe.

Pour le **vote par écrit**, je donne au représentant de mon droit de vote les directives suivantes:
(En l'absence d'instructions explicites, le représentant de mon droit de vote s'abstiendra.)

Propositions du conseil d'administration	Oui	Non	Abstention
3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA et des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2021	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Affectation du résultat annuel et distribution de réserves provenant d'apports de capital:			
4.1 Affectation du résultat 2021	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4.2 Distribution de CHF 1.10/action de réserves provenant d'apports de capital	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Décharge donnée au conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Élections au conseil d'administration:			
6.1 Horst H. Mahmoudi, réélection comme président	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6.2.1 Fulvio Micheletti, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6.2.2 Reto Klotz, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6.2.3 José Luis Chorro López, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6.2.4 Marc Klingelfuss, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Élections au sein du comité de rémunération:			
7.1 Fulvio Micheletti, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7.2 Reto Klotz, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7.3 José Luis Chorro López, réélection comme membre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Élection de l'organe de révision: Réélection de BDO AG	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. Élection du représentant indépendant des droits de vote: Réélection de lic.iur. Christoph Lerch, avocat, Bubikon	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
10. Autorisation de la rémunération totale du conseil d'administration (y compris tâches de direction) à CHF 210'000 maximum pour la période comprise entre l'AG 2022 et l'AG 2023	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
11. Nouvelle création d'un capital autorisé de CHF 15.0 mio. dans le cadre de l'art. 3a des statuts	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
12. Augmentation ordinaire du capital	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Instruction pour l'exercice du droit de vote pour les propositions complémentaires/de modification: Au cas où des propositions complémentaires ou de modification des points à l'ordre du jour seraient soumises à l'assemblée générale ordinaire, je donne mandat à mon représentant de se comporter comme suit face à la proposition correspondante du conseil d'administration. Si vous ne donnez pas d'instructions, votre droit de vote aura la valeur d'une abstention.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Nom, prénom

Numéro d'actionnaire

Signature

Lieu, date

Extrait des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA

*milliers de CHF

BILAN

	2021 en TCHF*	2020 en TCHF*	Variation en TCHF*	Variation en %
Actifs				
Liquidités	7'670	2'701	4'969	184%
Créances	11'159	8'903	2'256	25%
Autres actifs circulants	3'194	538	2'656	494%
Total actifs circulants	22'023	12'142	9'881	81%
Participations	239'492	63'857	175'635	275%
Charges constatées d'avance	193	1'546	-1'353	-88%
Investissements financiers	60'663	62'092	-1'429	-2%
Total actifs immobilisés	300'349	127'495	172'854	136%
Total actifs	322'372	139'637	182'735	131%
Passifs				
Dettes à court terme	39'954	12'358	27'596	223%
Produits constatés d'avance	643	481	162	34%
Total fonds étrangers à court terme	40'598	12'839	27'759	216%
Dettes financières	205'729	48'423	157'306	325%
Provisions	-	80	-80	n.a.
Total fonds étrangers à long terme	205'729	48'503	157'226	324%
Capital-actions	31'075	31'075	-	0%
Réserves provenant d'apports de capital	48'090	49'229	-1'139	-2%
Report des pertes	-2'009	-3'524	1'515	-43%
Perte annuelle / Bénéfice annuel	-1'111	1'515	-2'626	-173%
Total fonds propres	76'045	78'295	-2'250	-3%
Total passifs	322'372	139'637	182'735	131%

PERTES ET PROFITS

	2021 en TCHF*	2020 en TCHF*	Variation en TCHF*	Variation en %
Produits d'exploitation	720	969	-249	-26%
Revenus de services	720	708	12	2%
Autre revenus	-	261	-261	-100%
Charges d'exploitation	-1'456	-1'248	-208	17%
en % des produits d'exploitation	202.2%	128.8%		
EBITDA	-736	-279	-457	164%
Amortissements	-78	-74	-4	5%
Corrections de valeur	-	400	-400	-100%
EBIT	-814	47	-861	n.a.
Marge EBIT	-113.1%	4.9%		
Résultat financier (net)	-257	1'507	-1'764	n.a.
Impôts	-40	-39	-1	3%
Perte annuelle / Bénéfice annuel	-1'111	1'515	-2'626	-173%

Toutes les valeurs sont arrondies individuellement. Il se peut que les valeurs totales ne correspondent pas à la somme des valeurs individuelles.

Chiffres-clés du groupe Edisun Power au 31.12. (consolidés)

	2021	2020
Comptes de pertes et profits	en TCHF*	en TCHF*
Chiffre d'affaires	17 160	12 367
Recettes provenant de la vente d'électricité	17 065	11 743
Autres recettes	95	623
EBITDA	13 043	8 700
en % du chiffre d'affaires	76.0 %	70.3 %
Amortissements	- 6 075	- 4 454
Corrections de valeur	- 247	559
EBIT	6 721	4 805
en % du chiffre d'affaires	39.2 %	38.9 %
Bénéfice	4 508	3 294
en % du chiffre d'affaires	26.3 %	26.6 %
par action en CHF	4.35	3.18
 Bilan	en TCHF*	en TCHF*
Terrains, installations et équipement	358 454	166 146
Somme du bilan	405 401	202 310
Fonds propres	80 095	81 741
en % de la somme du bilan	19.8 %	40.4 %
Dette nette	250 290	82 275
 Flux de liquidités	en TCHF*	en TCHF*
Secteur exploitation	10 214	6 720
Secteur investissements	- 45 470	- 31 610
Secteur financement	37 075	20 522
 Installations photovoltaïques		
Nombre d'installations photovoltaïques	38	38
Puissance installée	83.7 MW	83.7 MW
Production d'électricité solaire	120 254 MWh	47 570 MWh

*milliers de CHF